RAPPORT MORAL

15 SEPTEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE

REIMS

CRCC

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EST

SOMMAIRE

EDITORIAL

PRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL ET DES COMMISSIONS

EFFECTIFS

ACTIVITE DU CONSEIL REGIONAL

RAPPORT DES COMMISSIONS

- **CONTRÔLE D'ACTIVITE**
- **FORMATION PROFESSIONNELLE**
- **COMMUNICATION**
- **COMMISSION JEUNES ET ATTRACTIVITE PROFESSIONNELLE**
- **COMMISSION DEVELOPPEMENT**
- **COMMISSION MARCHES PE**
- **COMMISSION EVALUATION DES ENTREPRISES**
- **COMMISSION DES ETUDES JURIDIQUES**

STATISTIQUES

OBLIGATIONS DECLARATIVES

EDITORIAL

Anne-Christine FRERE

Chères Consœurs, chers Confrères,

Fin 2020, Le Conseil Régional que j'ai le plaisir de présider, a pris ses fonctions, au sein de notre nouvelle grande région, qui inclut les confrères des ressorts des trois cours d'appel de Nancy, Metz et Reims.

La CRCC EST a vu le jour début novembre et notre conseil s'est mis en place dans ce contexte si particulier.
La crise sanitaire a focalisé l'attention de tous et nous sommes mobilisés et attentifs, pour gérer cette espérée sortie de crise sanitaire.

En cette fin d'année 2021 et sans aucun doute également en 2022, des enjeux majeurs nous attendent.

L'incertitude économique des mois qui arrivent : les sujets que rencontrent quasiment tous nos clients, tant en termes de ressources humaines, que d'approvisionnements, vont sans doute déclencher des fragilités qui vont s'ajouter à la situation financière post crise sanitaire.

Nous devons être, plus que jamais, proches de nos clients et les assister du mieux possible.
Nous avons trois caps à suivre pour les mois à venir :

Nous réinventer, Nous retrouver et Nous rapprocher de nos clients.

< Nous réinventer :

Nous devons répondre aux nouvelles missions qui se précisent de plus en plus, et nous sommes très attentifs à cela, au niveau national bien sûr, mais également à notre niveau régional.

Pour promouvoir les entreprises certifiées et promouvoir l'importance de la certification des comptes, une plateforme de certification des comptes des TPE et PME a été initiée : The SmartList. L'objectif de celle-ci est de promouvoir les entreprises vertueuses, celles qui bénéficient de la certification d'un commissaire aux comptes, et de faire de notre signature un véritable label, porteur de valeur.

Nous devons anticiper et participer aux évolutions liées au numérique, pour tout ce qui concerne la sécurité informatique (avec une nette accélération des attaques ces derniers mois), grâce à Cyber Audit en particulier, mais également pour tout ce qui peut nous aider à fiabiliser et améliorer nos missions.

De nombreux outils sont en cours de développement, mis en œuvre par la Commission Prospective, en particulier, et seront mis à votre disposition dans les mois qui viennent pour vous permettre de réaliser vos missions et développer des compétences en data analyse et business intelligence.

Enfin, pour pouvoir émettre les nouvelles attestations que nous sommes amenés à établir, de nombreux exemples ont été proposés par La CNCC.

< Nous Retrouver :

Cette crise sanitaire a distendu les liens que nous avions entre nous, entre confrères, au sein de nos cabinets, auprès de nos clients, mais aussi auprès des jeunes, étudiants dans nos filières.

Ce regroupement régional, malgré tout, nous rend encore plus forts, et plus présents, auprès de nos parties prenantes.

Nous devons profiter des avancées, en final que ces obligations distancielles nous ont fait découvrir, surtout avec ces nouveaux territoires régionaux à couvrir.

Dans les mois qui viennent, nous allons planifier des rencontres, avec vous bien sûr, mais aussi avec nos étudiants, tant présentielles que distancielles, pour aller au-devant de vos attentes.

< Nous rapprocher de nos clients :

Ces derniers dix-huit mois, la crise sanitaire a tout emporté sur son passage, elle a réduit nos échanges habituels avec nos clients, au moment où ils avaient besoin de nous et nous avons trouvé les solutions pour répondre à leurs attentes.

De profondes incertitudes économiques et financières ont vu le jour, dont nous ne voyons pas encore à ce jour, toutes les incidences durables.
Nous sommes des acteurs incontournables des analyses économiques prospectives indispensables, des incertitudes des marchés à lever et de la prévention des difficultés à venir des entreprises.

Nous devons être présents lors de ces rendez-vous, des sollicitations qui nous attendent, et sans aucun doute précéder les demandes de nos parties prenantes.

Le marché se redessine avec dynamisme, mais la confiance doit être au rendez-vous, et nous en sommes un acteur de premier rang.

Nous sommes pivot de la mission « prévention et relation de confiance » mise en place par le gouvernement et notre rôle est incontournable.

En final, cette crise sanitaire, entre autres, nous a permis de reprendre auprès des pouvoirs politiques, la place qui nous revenait, et nous devons agir pour demeurer ces bâtisseurs de confiance, et conforter notre utilité de marché.

Bien confraternellement,

CONSEIL REGIONAL

ET COMMISSIONS

COMPOSITION DU CONSEIL REGIONAL

LE BUREAU

Anne-Christine FRERE,
Présidente

Anne-Laure CHEVALIER,
Vice-Présidente
Commission Formation Professionnelle

Jean-Luc BALLEUX,
Vice-Président
Commission Développement

Philippe LIBAUD,
Trésorier
Membre régional de la Commission Nationale des Contrôle d'Activité

Olivier DIETSCH,
Trésorier Adjoint

Jean-Bernard PIERQUIN,
Secrétaire
Commission Associations et Fondations

AUTRES MEMBRES ELUS

Ouleymatou BAH,
Commission Jeunes et Attractivité Professionnelle

Armelle BRICHLER-HOQUARD,
Commission Communication
Commission Secteur public

Olivier CRETIN,
Commission Marchés PE

Charlotte GENATIO,
Commission Associations et Fondations

Franck PIQUARD,
Commission Evaluation des entreprises

Eric THIERY

EFFECTIFS
AU 1ER SEPTEMBRE 2021

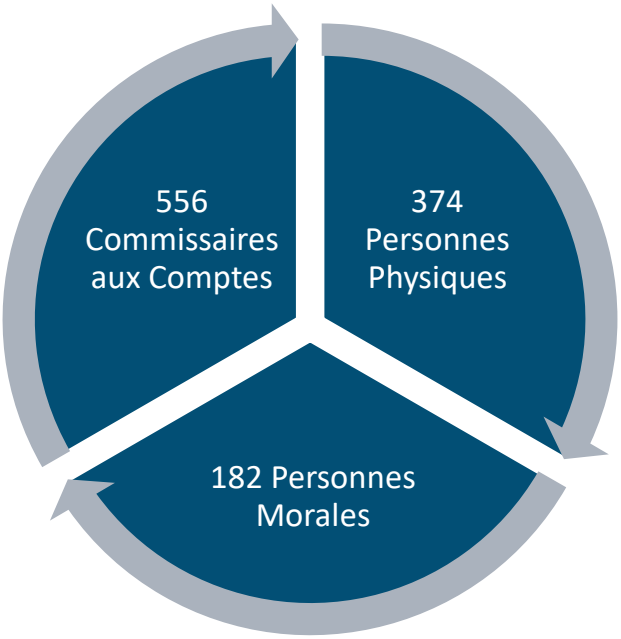

PERSONNES MORALES PAR DEPARTEMENTS

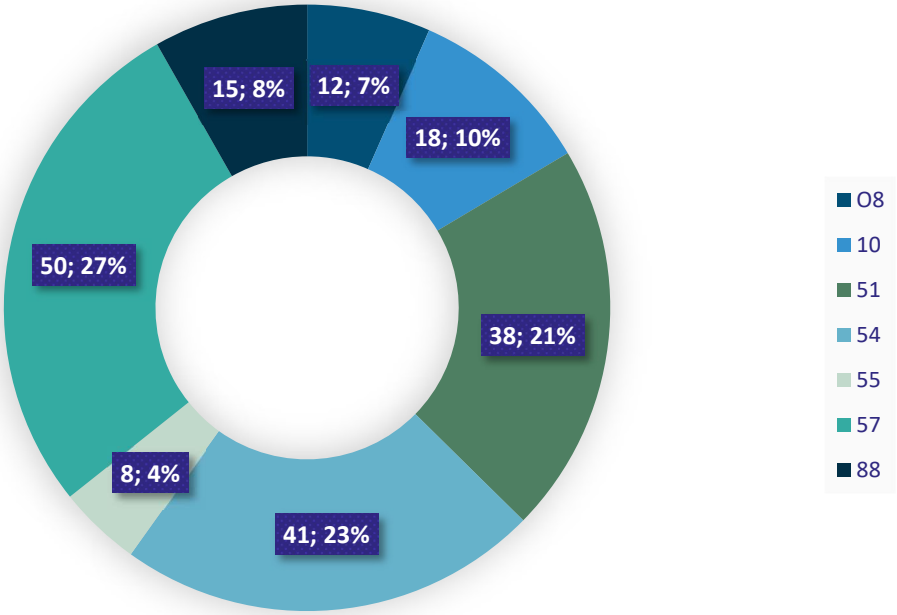

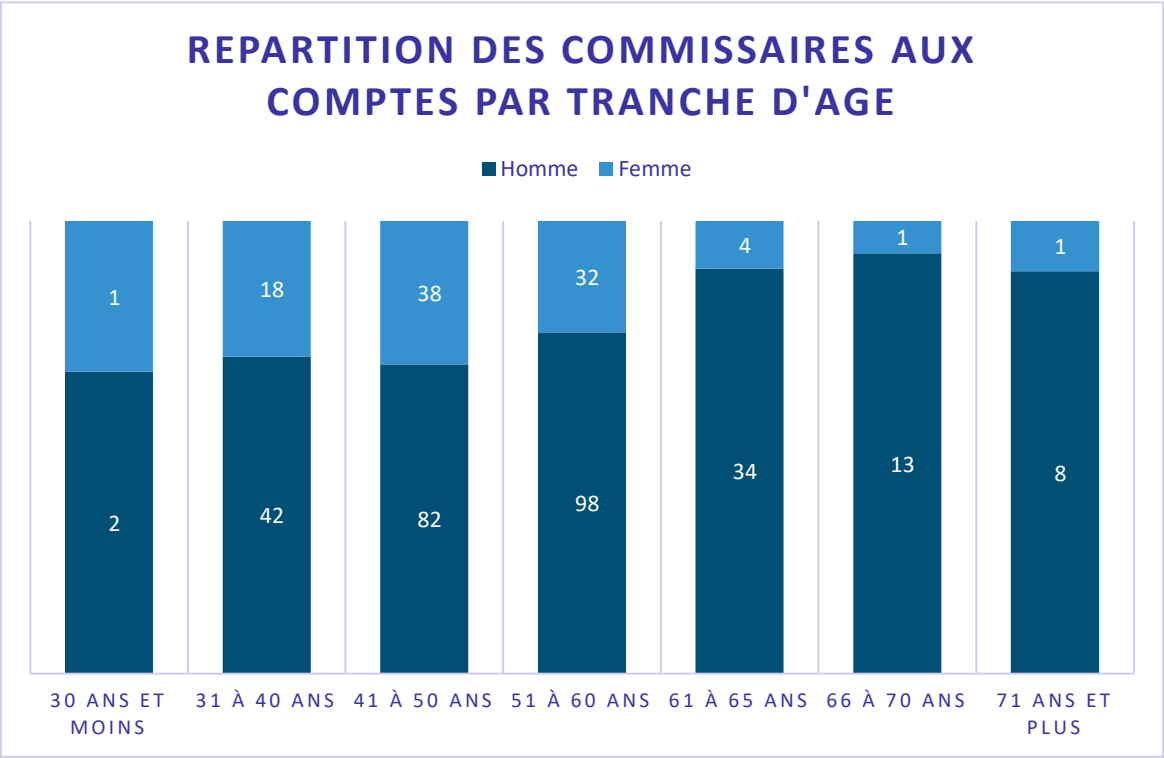
REPARTITION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PAR TRANCHE D'AGE
Homme
Femme
1
2
18
42
38
82
32
98
4
34
1
13
1
8
30 ANS ET MOINS
31 À 40 ANS
41 À 50 ANS
51 À 60 ANS
61 À 65 ANS
66 À 70 ANS
71 ANS ET PLUS

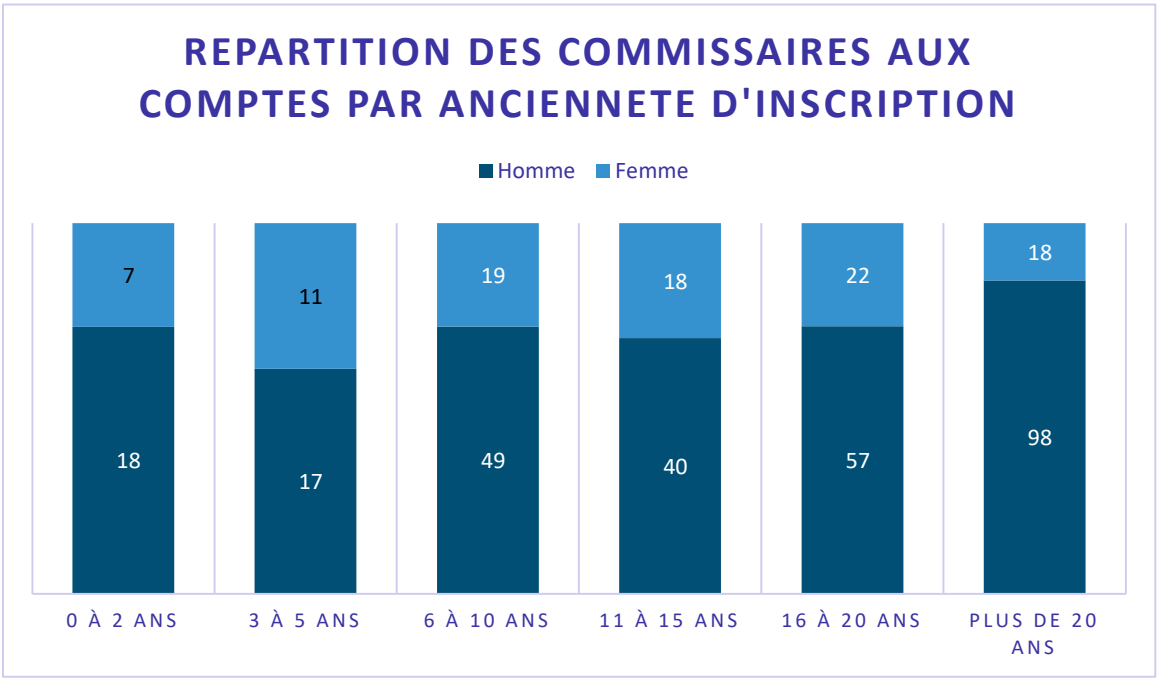
REPARTITION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PAR ANCIENNETE D'INSCRIPTION
Homme
Femme
7
18
11
17
19
49
18
40
22
57
18
98
0 À 2 ANS
3 À 5 ANS
6 À 10 ANS
11 À 15 ANS
16 À 20 ANS
PLUS DE 20 ANS

ACTIVITE DU CONSEIL REGIONAL

REUNION DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional de la nouvelle CRCC EST a tenu son 1er Conseil le 13 novembre 2020 et s'est réuni depuis, les 26 janvier, 14 avril et 9 juillet 2021.

Au cours de ces séances, les membres ont débattu et pris des décisions notamment sur les sujets suivants :

- Cotisations : barème et appel de cotisations,
- Mise en place du nouveau Conseil au sein des différentes commissions,
- Formation : programme et suivi des obligations de formation,
- Contrôle qualité : point sur les campagnes, évolution des outils et des modalités de contrôles,
- Dérogations : nouvelles dispositions mises en place,
- Le nouveau site de la CRCC EST,
- Suivi des informations du Conseil National
- Habilitations des nouveaux maîtres de stage,
- Mise à jour de la liste des maîtres de stage,
- Réunions, manifestations.

ACTIVITE DU CONSEIL REGIONAL

Compte tenu de la situation sanitaire due à la COVID-19, la CRCC n'a pas eu la possibilité d'organiser des manifestations en présentiel. Cependant, deux conférences ont été programmées, sous forme de webinaires :

- ***La mise à jour des modèles de statuts des coopératives agricoles*** : le 5 octobre 2020, animé par Dominique de ROUZE, avec la participation de Karine NIVET.
- ***Investir dans votre retraite CAVEC et dans votre protection personnelle, une stratégie gagnante*** : le 14 octobre 2021, animé par Michel GIORDANO, Président de la CAVEC. (En commun avec le CROEC).
- ***La mise en œuvre de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes dans le contexte particulier de la crise sanitaire COVID-19 : une approche adaptée*** : le 9 mars 2021, animée par Christian VOISINE.
- ***L'annexe des comptes annuels dans le contexte de l'épidémie COVID 19*** : le 28 avril 2021, animée par Jean-Charles BOUCHER.

COMMISSION CONTROLE D'ACTIVITE

Depuis la campagne 2017, selon l'article L.821-1 du Code de Commerce et en vertu de la décision 2017-14 du 24 juillet 2017, le H3C définit le cadre et les orientations des contrôles périodiques prévus à l'article L.821-9 du Code de Commerce.

C'est ainsi que le H3C définit les orientations des contrôles, et arrête un programme de contrôle en respectant la périodicité réglementaire maximale de 6 ans, selon l'article L.821-75 du Code de Commerce, et selon une approche par les risques.

CAMPAGNE 2020

La compagne 2020 s'est inscrite dans le cadre de la troisième période sexennale (2020>2025) et concerne :

- Les contrôles normalement programmés au titre de 2020,
- Les rattrapages des contrôles du programme 2019, différés de l'an dernier, dans le contexte exceptionnel lié à la remontée des seuils d'audit.

Sur cette base, 26 unités de contrôle ont été programmées pour la campagne 2020 pour les trois anciennes CRCC.

Pour les constats liés aux contrôles de 2020, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport annuel du H3C émis le 15 mai 2021.

Le H3C porte une attention particulière à la mise en œuvre par les commissaires aux comptes d'actions correctrices en réponse aux défaillances relevées lors des contrôles précédents. Globalement, il est constaté que des actions appropriées ont été intégrées, même si dans certains cas, celles-ci tardent à donner leur plein effet ou demeurent insuffisantes, notamment :

- Absence de test portant sur la fiabilité des informations provenant de l'entité et par exemple des états ou extractions informatiques utilisés dans le cadre de l'audit (NEP 500),
- Absence d'appréciation du caractère suffisant et approprié des travaux réalisés par les auditeurs des filiales importantes pour la formulation de l'opinion sur les comptes consolidés (NEP 600),
- Lorsque cela est approprié, absence de test de conception et d'efficacité du contrôle interne sur lequel l'auditeur se repose pour effectuer ses diligences (NEP135 et 330).
- Insuffisance des diligences réalisées sur le contrôle de l'information financière « conséquence de la crise sanitaire ».

Il est par ailleurs rappelé que le cycle chiffre d'affaires est un des principaux agrégats financiers significatifs des comptes annuels. Le H3C appelle l'attention des commissaires aux comptes sur ce poste du compte de résultat sur lequel il convient de porter une attention particulière lors de l'approche d'audit, et des travaux d'audit à réaliser.

CAMPAGNE 2021

La campagne, actuellement débutée, s'inscrit dans le cadre de la troisième période de contrôle sexennal (2020<2025) et concerne 24 unités de contrôle au sein de la CRCC EST.

Plusieurs réunions de formation ont été organisées pour les contrôleurs en présentiel et en visioconférence avec le H3C et la CNCC en juillet 2021. Les contrôleurs sont issus des trois anciennes compagnies et les dossiers seront supervisés par trois élus, à savoir Olivier DIETSCH, Philippe LIBAUD et Jean-Bernard PIERQUIN.

La CRCC remercie tous les confrères qui sont contrôleurs, et qui contribuent à la démarche de l'amélioration de la qualité des contrôles réalisés par la profession de commissaire aux comptes.

La formation des contrôles s'est limitée à l'envoi d'un support de documentation sur le déroulement des contrôles et la CRCC reste à la disposition des confrères en cas de question.

COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE

Face à la crise sanitaire, CNCC Formation a révolutionné en quelques semaines son offre et ses moyens techniques et technologiques. C'est ainsi que de nombreux webinaires ont été proposés aux confrères sur de nouveaux thèmes afin de répondre aux problématiques d'exercice rencontrées dans le contexte pandémique. De son côté, la CRCC EST s'est également adaptée dans ce contexte difficile en proposant toutes les formations prévues en classe virtuelle.

CAMPAGNE DE FORMATION 2020-2021

- *Au niveau de la Lorraine*, 24 actions de formation ont été programmées pour la campagne 2020-2021. 5 formations ont été annulées faute d'un nombre suffisant de participants (8). Le nombre moyen de participants par session de formation est en augmentation avec 11,7 participants contre 10,9 en 2019.

- *Au niveau de la Champagne-Ardenne*, 14 actions de formation ont été programmées pour la campagne 2020-2021. 4 formations ont été annulées faute d'un nombre suffisant de participants comme pour la Lorraine, le nombre moyen de participants par session de formation est en augmentation avec 16,3 participants contre 11,6 en 2019.

Pour les deux IRF, les formations qui ont affiché complet sont les formations relatives à la NEP 9605 (LAB), qui sont des formations obligatoires.
Les formations ont été tenues en présentiel en nombre réduit en septembre et octobre puis en virtuel à compter du reconfinement de novembre 2020.

OBLIGATION DE FORMATION : STATISTIQUES 2020 DE LA CRCC

- Commissaires aux comptes inscrits concernés par l'obligation de déclarer leur formation au titre de 2020 : 358
- Manquements relevés :
  - 15 confrères ont leur déclaration de formation 2020 à saisir
  - 7 confrères ont déclaré « 0 » heures de formation en 2020
  - 30 confrères ont déclaré moins de 20 heures de formation
  - 150 confrères n'ont pas respecté l'obligation triennale de 120H sur 3 ans
  - 2 confrères n'ont pas finalisé leur déclaration de formation

CAMPAGNE DE FORMATION 2021-2022

- Le catalogue des formations de la campagne 2021-2022, présent sur le site de notre CRCC Est, regroupe l'offre de l'IRFC Lorraine et du F2C Champagne ; des formations sont planifiées en présentiel (si les conditions sanitaires le permettent) sur l'ensemble de notre CRCC (Metz, Nancy, Reims et Troyes).
  28 formations vous sont proposées avec des formations d'actualités, des formations sectorielles, normatives et des formations prioritaires. Pour la première fois un parcours Evaluation est programmé : 5 jours de formation et un certificat remis à l'issue du parcours par la CNCC.

- Nous vous rappelons l'obligation des commissaires aux comptes, en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de suivre une formation sur la NEP 9605 révisée avant le 30 juin 2022. Cette formation peut être suivie en présentiel ou en e-learning.

- Une nouvelle application de gestion de la formation continue « JINIUS » est opérationnelle dès la campagne 2021/2022. Les inscriptions se feront sur ce nouvel outil.

CNCC Formation a obtenu en octobre 2020 la certification Qualiopi. Elle trouve avec cette certification exigeante une reconnaissance de son engagement sur le long terme.

CONVENTION DE DELEGATION H3C/CNCC

La convention de délégation par le H3C à la CNCC du suivi du respect des obligations de formation continue des commissaires aux comptes conclue le 12 avril 2017 a été renouvelée par tacite reconduction en avril 2020 pour une durée de 3 ans. Chaque année, la CNCC rend compte du déroulement de la délégation en remettant un rapport sur ce suivi. Conformément à l'article A.822-28-9, les commissaires aux comptes déclarent annuellement, au plus tard le 31 mars, les conditions dans lesquelles ils ont satisfait à leur obligation de formation professionnelle continue au cours de l'année civile écoulée.

OBLIGATION DE FORMATION (articles A.822-28-1 à 19 du Code de Commerce)

Parce que la formation continue est primordiale, nous vous rappelons les termes de cette obligation de formation :

- *Durée minimum* : 20 heures par an et 120 heures sur 3 ans
- *Type de formation* :
  - Formation répondant aux règles de droit commun (L.6353-1 du Code du Travail)
  - Colloque ou conférence : maximum 40 heures sur 3 ans
  - Conception et animation : maximum 40 heures sur 3 ans
  - Participation à des travaux techniques : maximum 32 heures sur 3 ans
- *Nature des formations* :
  - Les orientations générales et les domaines du H3C
  - Le cas échéant, des thèmes « incontournables » définis par le H3C

Les justificatifs de formation doivent être conservés 6 ans.

COMMISSION COMMUNICATION

Après une communication davantage orientée autour de la loi Pacte en 2018 et 2019, la commission communication a voulu revenir à des sujets indispensables :

- L'attractivité de notre profession,
- Notre rôle dans la relance économique dans le contexte de crise sanitaire,
- Les outils de communications internes pour que chaque commissaire aux comptes puisse avoir accès aux outils et aux ressources.

L'ATTRACTIVITE

En 2020, une nouvelle campagne a été diffusée autour du thème « bâtisseurs d'une société de confiance ». Au travers d'une série de huit portraits de dirigeants d'entreprise, d'association ou du secteur public, la CNCC, a souhaité casser les codes de la communication, souvent perçus comme assez austères, des professionnels du chiffre et du droit. Cette prise de parole démontre l'ancrage "dans la vraie vie" des commissaires aux comptes, et leur capacité à aborder les enjeux de leurs clients.
Cette communication se poursuit en 2021 avec la création de spots radio dans le cadre de la chronique « business affaires » sur Europe 1, BFM radio, et France Inter pour une campagne de 3 semaines au cours du dernier trimestre. Les spots seront réalisés avec de vrais clients. Dans un second temps, des diffusions de témoignages d'autres clients seront publiés sur les réseaux sociaux.
Au niveau des réseaux sociaux, le site devenirauditeur.fr (anciennement devenirauditeurlegal.fr) a été refondu afin de rendre le métier d'auditeur indépendant plus attractif, et de le mettre en cohérence avec la nouvelle campagne. (intégration de quizz …)

< Hackaudit

La CNCC reconduit l'HackAudit pour la troisième édition « Monde de demain et transformation : comment auditer la capacité de transformation des entreprises ? » autour de trois thématiques.
Ce challenge est ouvert aux étudiants et à tous les collaborateurs des commissaires aux comptes souhaitant réfléchir à leur futur métier, à l'intégration du digital dans les nouvelles missions, aux impacts de la crise sanitaire…

LA CONFIANCE AU SERVICE DE LA RELANCE

Dans le contexte sanitaire particulier, une campagne de communication a été fortement relayée dans la presse « la confiance au service de la relance » soulignant le rôle prépondérant du commissaire aux comptes pour fiabiliser, analyser et contrôler les données financières permettant de sécuriser la chaine de financement et optimiser l'efficacité des dispositifs de relance.

LES OUTILS

La commission a également pour objectif d'assurer une meilleure circulation de l'information entre la CNCC et les CRCC, et entre les CRCC, ainsi que l'harmonisation des messages et des bonnes pratiques entre les CRCC, en articulation avec la CNCC.

LANCEMENT D'AUDIT&CIE

La nouvelle application de news de la Compagnie a été lancée le 16 mars dernier. AUDIT&Cie est une application mobile éditée par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Elle a vocation à devenir un nouveau canal d'échanges entre les instances nationale et régionale d'une part et la profession d'autre part.
AUDIT&Cie propose un accès performant aux actualités métier les plus récentes tout en donnant la parole aux utilisateurs via des quizz et enquêtes courtes.
N'hésitez pas à la télécharger !

Des outils communs sont en cours d'élaboration :

- La maquette type d'une plaquette institutionnelle numérique a été établie et est déclinée pour chaque CRCC pouvant être utilisée aussi bien en communication institutionnelle que pour les clients.
- Des contenus éditoriaux mutualisés pour les sites des CRCC avec des informations nationales et une personnalisation de chaque compagnie sont proposés.
- Un chantier a été lancé en partenariat avec la commission Association pour réactualiser et moderniser la plaquette dédiée aux associations. Les autres commissions sectorielles seront sollicitées (notamment secteur public). Une plaquette thématique sur la RSE est également envisagée.
- Refonte de la newsletter de la CNCC : En juin et juillet, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des destinataires de la newsletter, en vue d'une refonte de cette dernière.

COMMISSION JEUNES ET ATTRACTIVITE PROFESSIONNELLE

Participation à un groupe de travail chargé de la réalisation d'un « Kit prescripteur Parents/CAC ». L'idée est d'offrir aux confrères un kit d'outils permettant lors de rencontres avec des parents d'élèves de lycéens ou collégiens, de présenter le métier d'auditeur en 30 secondes et d'attirer en mettant l'accent sur :

- Le nombre de débouchés du métier
- La rémunération attractive qu'offre ce métier
- La possibilité de tremplin du métier d'auditeur qui permet de s'orienter plus tard vers d'autres métiers, en entreprise par exemple.

La campagne de Communication de la CNCC auprès des jeunes : la CRCC EST a été sollicitée pour trouver deux candidats pour participer **au projet de vidéo** de la communication.
Deux profils « homme/femme » ont été présentés et ont contribué à des **« vidéos collaborateurs »** pour témoigner dans le cadre de la campagne de communication sur les réseaux sociaux de la CNCC auprès des jeunes.

Lors de la dernière réunion de la commission jeunes et attractivité professionnelle, les participants ont pu faire part de leurs remarques concernant le cursus qui est exposé dans la plaquette « devenir auditeur indépendant » présente sur le site internet.

COMMISSION DEVELOPPEMENT

Dans le cadre du nouveau mandat à la présidence de la CNCC, le président de la CNCC, Yannick Ollivier, souhaite définir une stratégie de conquête de marchés, à travers l'émergence de nouvelles missions, au-delà des missions de certification des comptes et des missions déjà existantes.

C'est dans cet esprit que se sont réunies les membres de la commission exclusivement en mode distanciel ce qui a permis de réaliser des réunions pratiquement toutes les 3 semaines. La densité des réunions était certes de participer à la reconquête d'image du commissaire aux comptes mais aussi de répondre en priorité à l'attente du rapport RICHELME qui avait été désigné par le Garde des Sceaux pour proposer des recommandations sur les mécanismes de détection des difficultés des entreprises développées par les acteurs non judiciaires.

Simon LUBAIS anime cette commission avec l'appui de Nathalie LUTZ. Des thématiques ont été sélectionnées pour permettre le développement de nouvelles missions tout en s'assurant que les confrères seront présents sur ces nouvelles missions.

En effet, s'il est utile de rappeler que la loi PACTE a élargi le champ des possibilités des commissaires aux comptes et qu'il était important de faire le point sur l'article l'article L.820-1-1 du code de commerce : *« Un commissaire aux comptes peut, en dehors ou dans le cadre d'une mission légale, fournir des services et des attestations, dans le respect des dispositions du présent code, de la règlementation européenne et des principes définis par le code de déontologie de la profession »,*Il ne faut pas négliger qu'il existe un décalage entre le catalogue des missions recensées et l'absence de leur essor qui peuvent relever de raisons conjoncturelles, freins psychologiques, insuffisance des outils ou de toute autre forme d'accompagnement, absence de communication, etc …. .

Ainsi la commission travaille non seulement sur l'identification de nouvelles missions (en s'appuyant sur les besoins du marché et également sur la conjoncture) mais aussi sur l'appropriation des missions déjà présentes au catalogue qui ne seraient que trop peu produites dans les cabinets.
C'est le développement des missions en lien avec la conjoncture qui sont au stade le plus avancé pour répondre à l'urgence de la sortie de crise.

Si vous avez suivi le Wébinaire « AGIR POUR LA SORTIE DE CRISE : LES MISSIONS DU CAC », présenté par notre Président, vous avez pu apprécier le résultat d'une partie des travaux de la commission.

Le second volet de la commission consiste à identifier les freins dans l'appropriation des missions par le commissaire aux comptes. Il est important de s'assurer que tous les confrères, quel que soit leur mode d'exercice, participent au développement des nouvelles missions, car l'utilité du commissaire aux comptes est une affaire collective. Ces éléments de réponse sont en cours d'élaboration.

COMMISSION MARCHES PE

OBJECTIFS DE LA COMMISSION MARCHE PE POUR LA MANDATURE

Les objectifs de la Commission MARCHE PE tels que fixés dans sa feuille de route sont les suivants :

- Connaissance des marchés
- Cohérence de la profession avec les attentes du marché
- Positionnement clair, indéniable et durable auprès des petites entreprises
- Identification d'opportunités
- Communication transverse avec les autres commissions (Commission Développement et Commissions Prospective et Innovation)

ANIMATION DE LA COMMISSION

La commission est présidée par Fabrice VIDAL. Son Vice-Président est Lilian RUBIN DELANCHY.
Elle est animée par Aurélie GRONDIN (permanent) et Olivier CRETIN, pour la CRCC EST, a participé aux travaux.

GROUPES DE TRAVAIL

La Commission MARCHE PE s'est réunie plusieurs fois à compter de la première réunion qui a eu lieu le 28 janvier 2021 et différents groupes de travail ont été constitués :

- Un premier groupe ETUDE STATISTIQUES DES MANDATS dont l'objet est d'évaluer l'impact de la loi Pacte sur la perte des mandats mais qui n'a pu réaliser à ce stade de statistiques probantes eu égard notamment aux délais de remontées des informations.
- Un deuxième groupe de travail ETUDE DE MARCHE dont l'objet est d'identifier avec le soutien opérationnel de la société SIA PARTNERS et de HAPPYDEMICS les attentes du marché au regard de la profession de commissaire aux comptes et d'identifier les axes de développement possibles. Des études qualitatives et quantitatives ont été menées à cette fin.
- Un troisième groupe de travail OUTILS PE dont l'objet est de faire un état des lieux des outils existants et de définir une stratégie au regard de la création, du maintien et du développement des outils compte tenu des conclusions du groupe ETUDE DE MARCHE. Son travail a principalement été celui du recensement dans l'attente des orientations à dégager suite aux travaux du groupe ETUDE DE MARCHE.

THEMATIQUES IDENTIFIEES

Les thématiques suivantes ont été identifiées suite aux études réalisées :

- Missions de certifications et attestations
- Sortie de crise
- Transmission
- Cyber risque
- Données extra-financières
- Délais de paiements
- Conformité à des référentiels

Il ressort également des études menées que les dirigeants d'entreprises sont en attente d'une démarche davantage proactive et orientée marché de la part des commissaires aux comptes, de développement de l'expertise du commissaire aux comptes dans les nouvelles compétences qui pourraient être proposées.

PERSPECTIVES

A ce stade, les études étant maintenant réalisées, la commission doit se positionner et participer aux axes de développement qui seront retenues par les instances.

COMMISSION EVALUATION DES ENTREPRISES

La Commission Nationale d'Evaluation a décidé d'axer ses travaux sur 4 groupes de travail :

- Réévaluation Libre – Incidence Art 31 LF ;
- Evaluation des Start-up ;
- Evaluation en période de crise ;
- Mise à jour des Guides existants.

Un sous-groupe de travail en lien avec la commission éthique professionnelle s'est réuni pour définir les contours d'une SACC « Evaluation ».

La 10ème Edition de l'Observatoire de la valeur des moyennes entreprises a été établie en juin par la commission Evaluation de la CNCC et le comité Evaluation et transmission du CSOEC avec la collaboration de Claude CAZES.

Les formations cursus évaluation en format webinaire d'une heure et demi ont rencontré un réel succès.

THEMES DES SOUS-GROUPES

1. Réévaluation Libre – Incidence Art 31 LF

   La loi de finances 2021, pour permettre aux entreprises d'améliorer leur capacité de financement, via la réévaluation de leurs capitaux propres, prévoit (cf. art 238 bis JB nouveau du CGI) que les conséquences fiscales des réévaluations libres des actifs peuvent être temporairement neutralisées. Cette dernière doit être réalisée au cours d'un exercice clos à compter du 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022. Le groupe de travail travaille sur :

   - une FAQ dynamique pour les professionnels, mettant en avant ce sujet, « boosteur » de capitaux propres et côté commissaire aux comptes créateurs de la confiance susceptible de rassurer les acteurs du marché ;
   - une série de recommandations à destination des commissaires aux comptes et du grand public identifiant les points clés d'une réévaluation réussie mais également comment le commissaire aux comptes s'y inscrit et dans le temps.

2. Evaluation des start-up

   Le groupe de travail va établir un état des lieux des pratiques des confrères et du Private Equity en la matière. Il s'appuiera sur le guide méthodologique de l'AFIC (France Invests) sorti en 2018. Il indiquera les méthodes à appliquer selon l'avancement des projets et les montages financiers complexes notamment dilutifs.

3. Evaluation en période de crise

   La demande porte sur l'évaluation des niveaux de dépréciation des entités en temps de crise. Du côté des sociétés cotées et ETI les comptes sont arrêtés et les prévisions établies. Cette démarche s'adresse surtout aux PME et doit permettre de répondre aux questions des confrères professionnels : taux, prévisions, durée...

4. MAJ des Guides

Ce sous-groupe vise à traiter la mise à jour des guides CAA et CAF et Avantages particuliers. Mais au-delà, se pose la question du format de prise en compte des modifications et des évolutions législatives intervenues depuis leur publication en 2012 (pour le guide CAA/CAF et 2014 pour celui relatif aux avantages particuliers).

COMMISSION DES ETUDES JURIDIQUES

Christophe BERNARD

Production d'études juridiques, analyse de nouveaux textes législatifs ou réglementaires ou encore réponses aux questions juridiques des professionnels… Le soutien de la CNCC et de sa commission des Études juridiques est essentiel pour accompagner les commissaires aux comptes dans l'exercice de leur mission.

La commission des Études juridiques élabore la doctrine avec le concours du Professeur Philippe MERLE, Professeur émérite de l'Université Paris II (Panthéon-Assas).

La commission, à travers 13 séances de travail, a traité une centaine de questions nouvelles en 2020, dont une vingtaine sur des sujets relatifs à l'application de la loi Pacte. Dans sa 3e version d'octobre 2020, la FAQ Pacte comporte 42 questions/réponses auxquelles chaque professionnel peut se référer.

Par ailleurs, deux webinaires animés par le Président de la commission ont réuni au printemps plus de 1 000 commissaires aux comptes sur les mesures exceptionnelles en droit des sociétés prises par ordonnances (réunions des organes d'administration, de direction et des assemblées, assemblées à huis clos, documents prévisionnels…).

La commission a contribué à la rédaction des versions successives du document Questions/ Réponses relatives aux conséquences de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, dont le chapitre III est consacré aux aspects juridiques et à l'alerte.

2021 verra notamment la mise à jour de l'Étude juridique « Nomination et cessation des fonctions du commissaire aux comptes » qui date de 2008, avec la collaboration de Didier Poracchia, Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Depuis le début de l'année 2021, de nouvelles questions relatives aux aides liées à l'épidémie de Covid-19 ont été posées à la commission.

1 800 réponses ont été apportées par le service juridique de la CNCC aux questions posées par des CAC

Patrice Dang : « 36 confrères mobilisés pour l'interprétation de textes parfois imprécis, au service de la sécurité juridique »

P Merle : « A la suite de nombreuses difficultés liées à l'entrée en vigueur de la loi Pacte, il nous a fallu construire un ensemble cohérent de réponses, en particulier à propos de la notion de « petits groupes »

STATISTIQUES (clôtures 2019)

8 277
Mandats

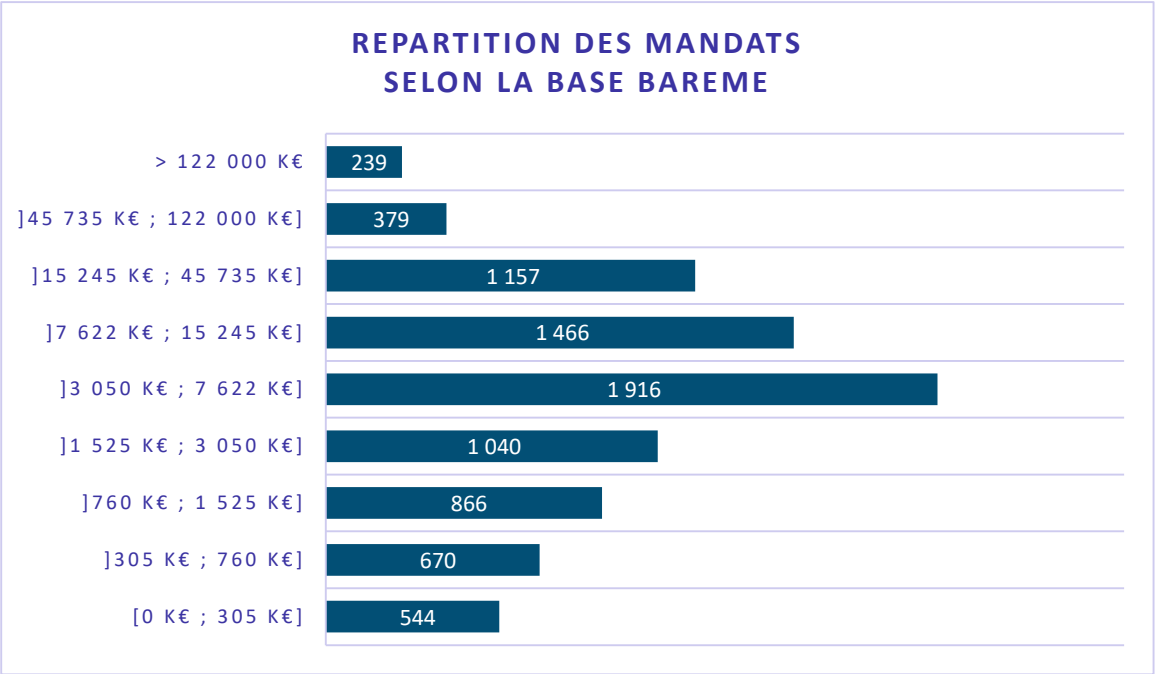

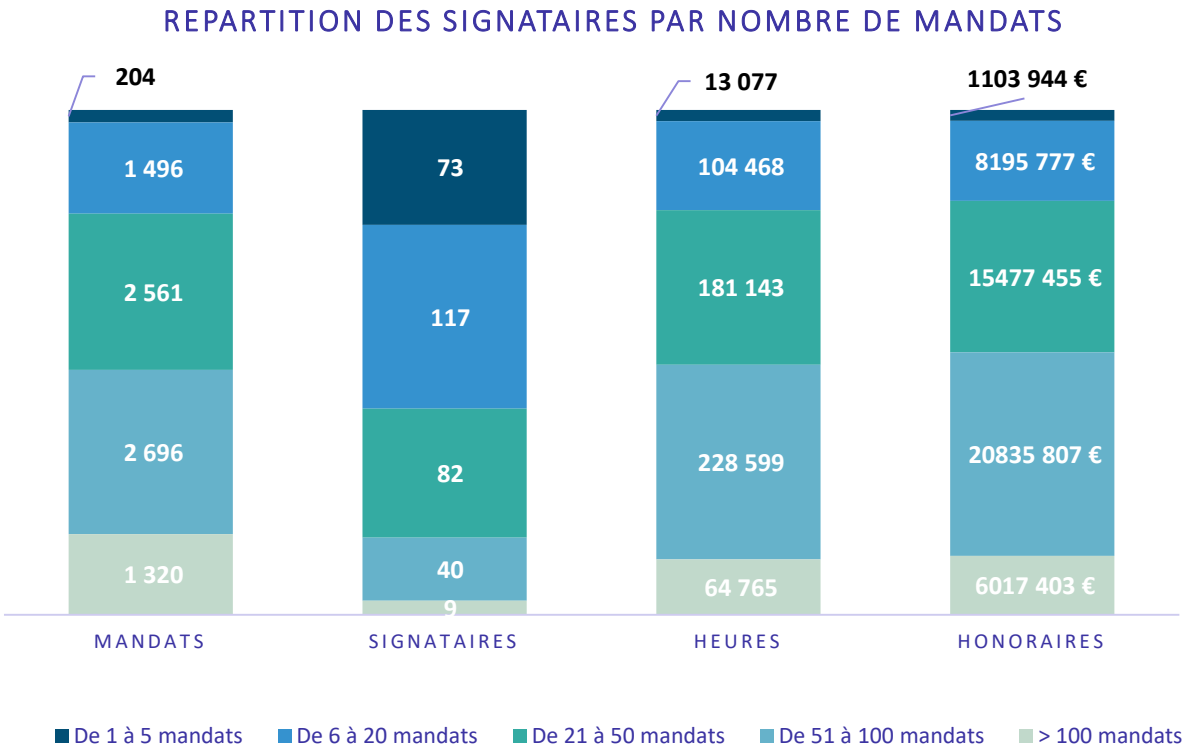

REPARTITION DES MANDATS SELON LA FORME JURIDIQUE

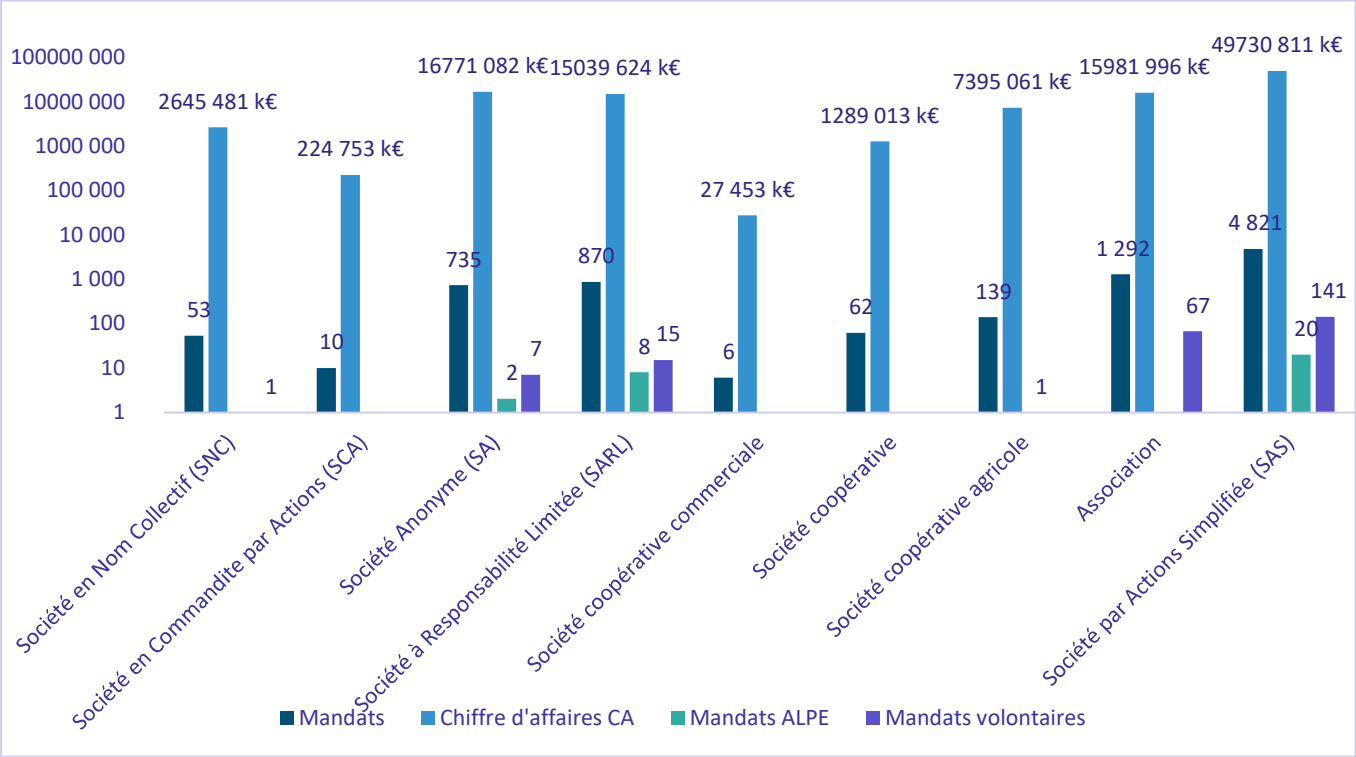

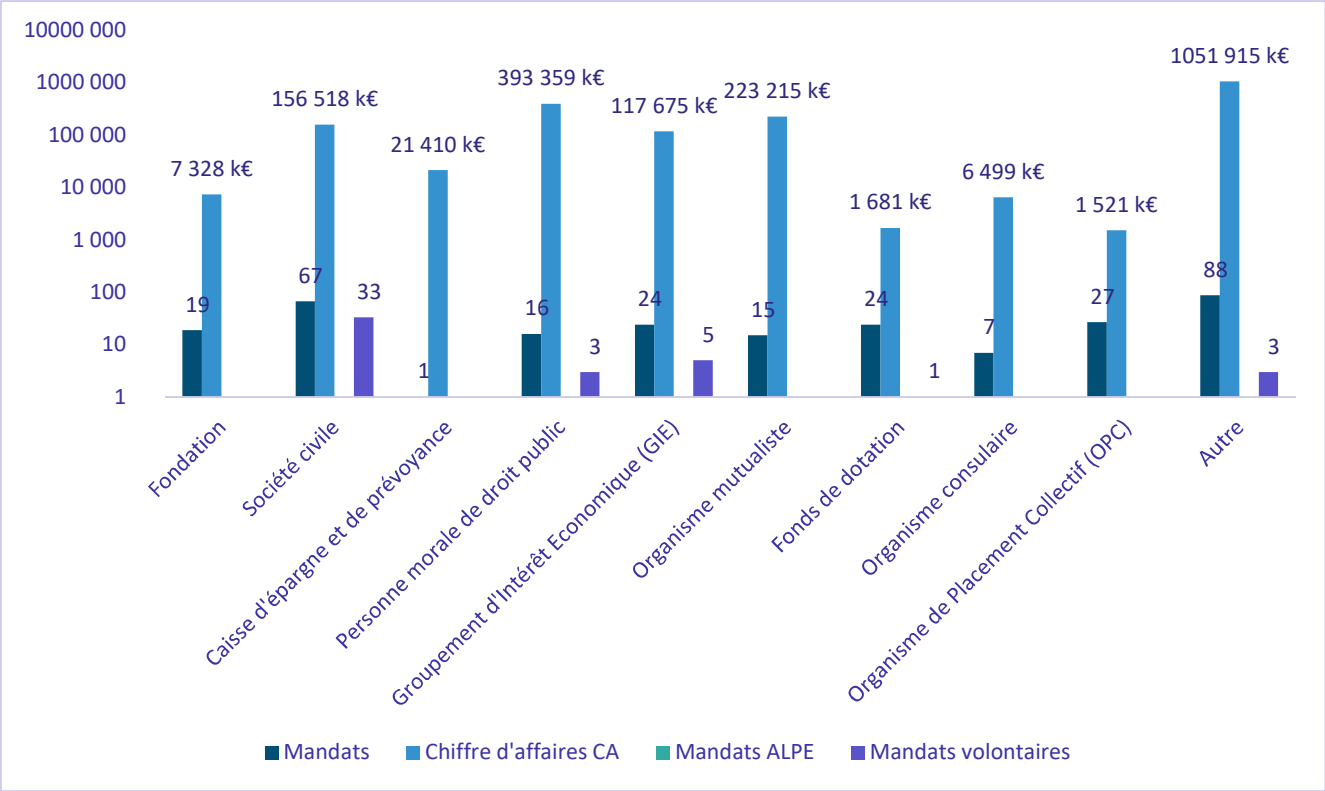

8 277 mandats (8 283 DA)	*CA*	*CC*	*CB*	*Total*
Global	8 283	248	9	**8 540**
Certification sans réserve	8 065	246	9	**8 320**
Certification avec réserve	172	2	-	**174**
Refus de certifier	15	-	-	**15**
Impossibilité de certifier	31	-	-	**31**
Observations	1 180	35	1	**1 216**
Révélations				**33**
Aucune Alerte				**8 244**
1ère phase				**44**
2e phase				**8**
3e phase				**4**
4e phase				**3**
Inexactitudes / Irrégularités				**515**

OBLIGATIONS DECLARATIVES – Portail www.cncc.fr

▪ DECLARATIONS D'ACTIVITE

Nous vous rappelons que les déclarations d'activité sont à saisir sur le portail pour le 30 septembre de chaque année.

Si vous ne détenez aucun mandat, ni en tant que personne physique ni en tant que membre signataire d'une personne morale, vous devez faire parvenir à la CRCC une attestation d'absence de mandat.

▪ DECLARATIONS DES MISSIONS ET PRESTATIONS EN DEHORS DE MISSIONS DE CERTIFICATION

Les Commissaires aux Comptes ont l'obligation de déclarer les missions et prestations fournies en dehors des missions de certification pour le 30 septembre de chaque année. La saisie s'effectue dans Aglaé à l'aide du formulaire dédié « Prestations de service ».

▪ DEROGATIONS

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'Est a souhaité harmoniser le traitement des demandes de dérogation en fonction des pratiques des anciennes Compagnies Régionales de Nancy, Metz et Reims. Les nouvelles mesures qui ont été prises vous ont été communiquées en début d'année 2021.

▪ DECLARATIONS DE FORMATION

Les déclarations de formation doivent être établies au titre d'une année civile à la fin du 1er trimestre de l'année suivante.

Il est possible de saisir sa déclaration de formation et de charger les justificatifs correspondants tout au long de l'année.

Le secrétariat de la CRCC se tient à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire, afin de vous permettre de remplir ces obligations dans les meilleures conditions possibles.

COMPAGNIE REGIONALE DES SCOMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'EST

Site de Nancy (siège) :

46 Cours Léopold – 54000 NANCY

Tél. : 03.83.39.20.00 – e-mail : nancy@crcc-est.fr

Site de Reims

41 boulevard de la Paix- 51100 REIMS

Tél. : 03.26.85.18.78 – e-mail : reims@crcc-est.fr

Site : www.crcc-est.fr

@crccest

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EST